Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 octobre 2016 à l'Hôtel de Ville de Grandson

Présidence : Mme Carole Schelker
Présents : 7 municipaux
Excusés : M. Ashdown Ian, M. Corboz Christophe, Mme D'Onia Aline, M. Helfer Jacques-André, Mme Helfer Nicole, M. Lüthi Florian, M. Perret Anthony.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Mme Natacha Zari-Stucki fait un petit résumé des faits concernant le problème de micro de la séance du 23.06.2016.

Elle souhaite apporter quelques compléments d'information en ce qui concerne le procès-verbal de la séance du 23 juin dernier : un problème de micro a eu lieu et la séance n'a donc pas pu être enregistrée. A relever que l'enregistrement a été testé avant la séance, et fonctionnait. Le problème provient de la pile du micro qui n'a pas fonctionné. Nous avons donc, sur l'enregistrement, 2h de bruit continu inaudible. Suite à cela, le mari de la secrétaire a essayé par vent et par mont de récupérer les éléments sans succès. Le greffe a été avisé directement, ainsi que la Municipalité, puis nous nous sommes attelés à la tâche de récupérer toutes les interventions qui avaient été faites. Une séance a ensuite eu lieu avec M. Eric Beauverd, Mme la secrétaire et Mme Zari-Stucki, de manière à reconstituer le PV. Mea Culpa, le PV n'a pas été livré dans les 30 jours comme le stipulait l'article 51 de l'ancien règlement, certes, maintenant il vous appartient d'accepter ou de refuser ce procès-verbal. Pour notre part, nous l'avons fait en notre âme et conscience, et nous sommes sûres et certaines de ce que nous avons retranscrit.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2016 est accepté à la majorité.
Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2016 est accepté à la majorité.

Mme la Présidente: « Chères Conseillères, chers Conseillers, quel honneur de me retrouver de nouveau face à vous. C'est la seconde fois que je suis présidente, ce qui est tout à fait inhabituel. Les archives montrent qu'il faut remonter dans les années 70, alors que j'étais au berceau, pour retrouver une configuration identique. C'est certes, grâce à un heureux concours de circonstances que je suis là ce soir, mais aussi grâce à vous et grâce à votre confiance. Je voudrais pour commencer particulièrement remercier Mme Natacha Zari-Stucki, Présidente sortante, pour son engagement durant l'année écoulée et pour la façon dont elle a brillamment mené le dépouillement des élections communales qui vous a conduit ici ce soir sur vos bancs respectifs. Nos concitoyens nous ont fait confiance. Je me réjouis de voir, au sein du Conseil, beaucoup de nouveaux visages, certainement impatients de commencer leur mission de Conseiller et d'innover. Ils pourront sans aucun doute compter sur l'expérience et la sagesse des anciens. Anciens ou nouveaux, nous avons toutes et tous le but commun de faire évoluer au mieux notre commune. Les diverses sensibilités que nous représentons sont une richesse ... tant qu'elles ont toutes comme objectif de faire avancer la cause commune. Notre commune de Grandson a de nombreux défis à relever pour cette nouvelle législature. Par chance, vous êtes là : nous allons affronter ensemble les diverses missions qui sont les nôtres et je m'en réjouis. Je nous souhaite une année et une législature riche et constructive. »

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Assermentation de membres.
2. Communications du Bureau du Conseil communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Arrêté d'imposition pour l'année 2017 (préavis n° 580/16). Rapport de la commission des finances.
5. Plan de Quartier « Bellerive » (préavis n° 579/16). Rapport de la commission.
6. Révision du règlement de police (préavis n° 578/16). Nomination d'une nouvelle commission.
7. Demande d'adoption d'un règlement communal pour la participation financière des propriétaires fonciers au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire (préavis n° 529/12/16). Nomination d'une nouvelle commission.
8. Révision du règlement pour le service communal de distribution d'eau (préavis n° 577/16). Nomination d'une nouvelle commission.
9. Création d'une société anonyme et financement du centre sportif de Borné-Nau (préavis n° 581/16). Nomination de la commission.
10. Motion pour que la nouvelle place de la gare de Grandson intègre une plateforme multimodale. Nomination d'une nouvelle commission.
11. Postulat de M. François Veuve pour la mise en place d'un plan de mobilité piétonne.
12. Résolution de M. François Veuve « En faveur d'une meilleure sécurité piétonnière ».
13. Propositions individuelles.

1. Assermentation de nouveaux membres

Mme la Présidente donne lecture de l'Article 5 du Règlement du Conseil Communal et Monsieur Pierre-Alain Meyer prête serment.

2. Communications du Bureau du Conseil communal.

Mme la Présidente nous lit les lettres de démission de Messieurs Herren et Matthey.

3. Communications de la Municipalité.

M. Dominique Willer indique que la Rue Haute est, pour ainsi dire, terminée et sera réouverte le 14 octobre 2016 à 17h. Les délais ont ainsi été tenus. La couche finale sera posée en avril-mai. Des places de parc ont été marquées au sol provisoirement. Il s'agit de places de dépose 30mn. Des contrôles assez serrés seront faits dès l'ouverture.

Mme Christine Leu-Métille indique que le mardi 15 novembre 2016 se déroulera une séance d'information publique concernant le projet de chauffage à distance pour la liaison Rue du Jura – Colombaires – Place du Château. Un tout-ménage sera distribué concernant cette séance.

M. Francesco Di Franco rappelle que demain auront lieu, de 15h30 jusqu'à 20h, les portes ouvertes du collège de Borné-Nau. Dès 15h30, les gens auront la possibilité de rentrer dans les classes pendant les cours (sans trop en perturber le déroulement). Dès 16h10, soit la fin des cours, se dérouleront des ateliers, des expositions, de la danse folk, un concert du cœur des écoles de Grandson, des petits stands, etc. Ces portes ouvertes sont organisées par l'école, et non par l'arrondissement scolaire. Toutes les personnes intéressées sont cordialement invitées à y venir, à pied si possible.
En ce qui concerne les problèmes de transport des enfants au travers des 12 localités de l'arrondissement scolaire, l'ASSIG fait ce qu'elle peut, tout comme la Municipalité. Un nouvel arrêt de bus a été mis en place aux Tuileries qui sera opérationnel depuis la rentrée le 31 octobre prochain. L'abribus qui est à côté du magasin de fleur sera désaffecté et l'arrêt officiel du collège des Tuileries se fera devant la cours du collège. La rue sera à sens unique partiellement et uniquement accessible aux riverains.

4. Arrêté d'imposition pour l'année 2017 (préavis n° 580/16). Rapport de la commission des finances.

Rapporteur: M. François Veuve (voir annexes)

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 tel qu'annexé au préavis n° 580/16.

Vote: accepté à l'unanimité.

5. Plan de quartier « Bellerive » (préavis n° 579/16). Rapport de la commission.

Rapporteur: Mme Evelyne Perrin, rapporteur pour la commission (voir annexes).

M. François Veuve demande pourquoi, à l'article 2, on accepte les réponses données par la Municipalité aux opposants alors que les oppositions ont été retirées.

M. Antonio Vialatte confirme qu'il n'y a plus lieu d'être étant donné que les oppositions ont été retirées.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier :	Le plan de quartier « Bellerive » et son règlement sont adoptés.
Article 2 :	Le conseil communal accepte les réponses données par la Municipalité aux opposants.
Article 3 :	L'entrée en vigueur du plan de quartier « Bellerive » et de son règlement interviendra dès l'approbation par le Chef du Département compétent, sa signature étant réservée.

Vote: accepté à la majorité.

M. Antonio Vialatte remercie le Conseil pour sa confiance. Un nouvel accès au lac, au milieu de Grandson, sera disponible. C'est aussi le 4ème plan de quartier qui est accepté en 5 ans !

6. Révision du règlement de police (préavis n° 578/16). Nomination d'une nouvelle commission.

7 membres	3 suppléants
M. François Veuve	Mme Claire-Lise Margot
M. Sébastien Deriaz	
M. Brenda Tuosto	
Mme Juliane Eismann Billet	Mme Natacha Zari-Stucki
M. Christophe Corboz	
M. Claude Langone	
M. Pierre-André Délitroz	M. Jacques-André Helfer

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : une prochaine séance - délégué municipal : M. Francesco Di Franco

7. Demande d'adoption d'un règlement communal pour la participation financière des propriétaires fonciers au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire (préavis n° 529/12/16). Nomination d'une nouvelle commission.

7 membres	3 suppléants
Mme Brenda Tuosto	M. Daniel Trolliet
M. Nicolas Perrin	
Mme Raphaëlle Javet	
Mme Natacha Zari-Stucki	M. Michel Emmel
M. Hervé Cornaz	
M. Didier Brocard	
M. François Gonin	M. Raphaël Party

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : une prochaine séance - délégué municipal : M. Antonio Vialatte

8. Révision du règlement pour le service communal de distribution d'eau (préavis n° 577/16). Nomination d'une nouvelle commission.

5 membres	3 suppléants
M. Denis Villars	M. Hervé Cornaz
M. Michel Emmel	
Mme Claire-Lise Margot	Mme Françoise Javet
Mme Diolinda Hajda	
M. Pierre-André Geniez	M. François Gonin

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : une prochaine séance - délégué municipal : Mme Christine Leu-Métille

9. Création d'une société anonyme et financement du centre sportif de Borné-Nau (préavis n° 581/16). Nomination de la commission.

7 membres	3 suppléants
M. Serge Perrier	M. Jacques-André Helfer
M. Michel Emmel	M. Pavel Pospisil
M. Olivier Reymond	
M. Didier Brocard	
Mme Delani Décoppet	Mme Mélissa Margot
M. François Veuve	
M. René-Pierre Deriaz	

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : une prochaine séance - délégué municipal : M. le Syndic

10. Motion pour que la nouvelle place de la gare de Grandson intègre une plateforme multimodale. Nomination d'une nouvelle commission.

5 membres	3 suppléants
Mme Nicole Helfer	M. Pierre-André Délitroz
M. Michel Cavalière	M. Ian Ashdown
M. Claude Langone	
M. Raoul Payot	Mme Camille Bardet
Mme Evelyne Perrin	

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : prochaine séance - délégué municipal : M. Antonio Vialatte

11. Postulat de M. François Veuve pour la mise en place d'un plan pour la mobilité piétonne

M. François Veuve indique qu'il y a des mesures qui peuvent être prises pour améliorer la sécurité dans quelques petites rues. Même si les grands axes sont en général très bien étudiés et très bien lotis, il y a pas mal de situations ambigües et dangereuses pour les riverains qui méritent d'être étudiées et corrigées. Il est très difficile de dire « faisons quelque chose » quand on n'a pas une vue d'ensemble, une liste de priorité pour faire les choses correctement et éviter des travaux qui ne sont pas prioritaires ou inutiles. Le but de ce postulat est de se doter de cet outil manquant pour avoir cette vision et aller de l'avant en améliorant la sécurité de tous les piétons de notre bourg.

M. le Syndic indique que la Municipalité a pris connaissance de ce postulat, mais n'a pas pu se prononcer sur cet objet. La Municipalité serait d'avis que le Conseil se penche à nouveau sur le plan directeur communal qui situe l'essentiel du contenu du postulat ainsi que sur les PV des séances précédentes qui donnent réponse à un certain nombre de points. Si ensuite, le Conseil veut examiner cela de façon plus particulière, libre à lui d'envoyer le postulat pour étude et réponse à la Municipalité.

M. François Veuve indique que le plan directeur communal donne des directions très générales, mais ne parle pas de projets très précis.
Dans le chapitre sur la mobilité, l'objectif P11.3 indique « promouvoir la mobilité durable et modifier le comportement des usagers. Développer et mettre en œuvre des mesures d'incitation à l'usage des transports publics et à la pratique de la mobilité douce. Campagne de sensibilisation et de motivation. Information « mobilité » sur le site communal, etc. ».

Le postulat demande la mise en place d'un outil complémentaire comme étant un outil tout à fait utile au développement de la commune. Les chapitres un peu plus précis concernant la mobilité des piétons parlent effectivement des grands axes, mais ne parle absolument pas en détail de tous ces petits points qui méritent une étude un petit peu plus spécifique et approfondie. Il ne semble donc pas y avoir de redondance entre ces deux documents, c'est bien quelque chose de complémentaire.

Mme Natacha Zari-Stucki remercie M. François Veuve pour le dépôt de son postulat. C'est un sujet qui nous touche tous de très près, que l'on soit Conseiller ou simple citoyen. Il semble judicieux que ce postulat soit renvoyé en commission afin que l'on puisse tous se pencher sur le sujet. Elle propose donc au Conseil que le postulat soit renvoyé en commission.

Le renvoie en commission est accepté par une majorité de Conseillers.

M Claude Langone trouve intéressant que l'on puisse intégrer la résolution, soit le point 12 de l'ordre du jour, à la même commission.

M. François Veuve rejoint l'idée que les deux objets sont liés et cela fait tout à fait sens, et propose donc une interruption de séance afin de nommer immédiatement la commission.

La séance est interrompue cinq minutes.

5 membres	3 suppléants
M. François Veuve	Mme Chantal Bovay
Mme Evelyne Perrin	
M. Bruno Vialatte	M. Michel Emmel
M. Carlos Rangel Becerra	
Mme Marine Baudin	M. Serge Perrier

Vote : accepté à l'unanimité

Délégués municipaux : M. Francesco Di Franco & M. Antonio Vialatte

12. Résolution de M. François Veuve « En faveur d'une meilleure sécurité piétonnière »

M Claude Langone revient avec sa proposition de traiter ce point avec le point 11 ci-dessus.

M. le Syndic indique, dans le principe, que la résolution n'est pas une forme de dépôt, mais de conclusion suite au dépôt d'une interpellation. Il n'y a pas d'autre façon de déposer une résolution. Le problème est qu'on ne connait pas le motif, si ce n'est le texte du postulat qui y est bien lié, dans la rédaction que M. François Veuve a fait, mais il n'y a pas un texte propre à documenter.

M. François Veuve entend bien l'argumentation, mais est surpris.
Dans le règlement du Conseil communal, le mécanisme de la résolution de façon autonome est indiqué à la fin de façon tout à fait normale. Effectivement, la résolution fait bien partie du mécanisme de l'interpellation, sur la page interpellation, mais il y a également une page résolution à proprement parler, qui se trouve toute seule.
Donc est-ce que notre schéma est faux et mériterait une correction ? La question est ouverte.

M. le Syndic indique que le schéma est repris de la législation cantonale. Il reconnait que ce schéma n'existe actuellement pas dans les textes standards. Il pense que c'est le résultat d'un copié/collé. La chose va être étudiée.

Vote pour le renvoi à la commission du point 11 de l'ordre du jour : accepté à la majorité.

13. Propositions individuelles.

M. Antonio Vialatte souhaite apporter des précisions concernant la suite de l'acceptation du plan de quartier de Bellerive. Suite à la décision de ce soir, la Municipalité va envoyer le plan de quartier au Service du Développement Territorial pour approbation par sa Cheffe de Département. Une fois que celle-ci aura apposé sa signature au bas du plan de quartier, il sera mis au pilier public pendant 20 jours, permettant aux personnes de s'opposer à cette décision. Une fois ce délai passé, le plan de quartier entrera en vigueur.

La parole n'est plus demandée.

Il est 21h15 lorsque la Présidente clôt la séance en souhaitant une bonne fin de soirée à chacun.

La Présidente:

Carole Schelker

CONSEIL COMMUNAL GRANDSON

La Secrétaire:

Nathalie Cattin Rich

Rapport de la commission permanente d'urbanisme chargée de rapporter sur le préavis 579/16 relatif au « Plan de Quartier Bellerive»

Les membres de la commission désignés par le Conseil communal se sont réunis à l'Hôtel de Ville le jeudi 15 septembre 2016 en présence de M. Antonio Vialatte, délégué municipal en charge du dossier.

La commission remercie M. Vialatte pour les compléments d'informations toujours utiles, ainsi que pour ses réponses à nos nombreuses questions.

Le plan de quartier en bref.

Le projet de Plan de Quartier «Bellerive» (ci-après : le PQ) concerne 4 parcelles, dont 2 appartenant à Cand-Landi et 2 appartenant à la Commune de Grandson.

Des 4 parcelles concernées, 3 sont affectées actuellement dans le PGA en zone industrielle pour l'une et partiellement en zone industrielle et en zone de verdure pour les 2 autres. Le PQ prévoit un changement d'affectation des parcelles sises en zone industrielle, à savoir leur affectation en zone d'habitation à moyenne densité et en zone d'installations publiques. La zone de verdure est maintenue sur les 2 parcelles concernées. Pour ce faire un échange de terrains a dû être effectué entre Cand-Landi et la Commune de Grandson afin de redistribuer les parcelles privées et communales de manière optimale dans le but de définir les 3 zones suivantes :

1- ***Zone d'habitation à moyenne densité.***
Cette zone, propriété de la maison Cand-Landi, est destinée à des logements de standing et sera pourvue de 2 bâtiments dont les gabarits maximums sont définis dans le règlement (10 m de hauteur max.). Les toits seront plats et végétalisés afin de s'intégrer de manière optimale au contexte environnemental. Un parking souterrain privé est également prévu. Selon les précisions apportées par M. Vialatte, le nombre probable d'habitants sera de 40 à 45 personnes au maximum, étant donné qu'il s'agira d'immeubles de standing, et non de 85 personnes comme mentionné dans le rapport de mise à l'enquête 47 OAT comme potentiel démographique maximum.

2- ***Zone d'installations publiques.***
Cette zone donne au public un accès aux rives du lac et sera dotée de quelques places de stationnement. Il est prévu également d'y construire le bâtiment du club de plongée en remplacement de la cabane actuelle qui sera détruite.

3- ***Zone de verdure***
Cet espace inconstructible est destiné uniquement à la création d'un espace public de détente. Un sentier piétonnier et une plage y seront aménagés.

M. Vialatte souligne que la commune est vraiment gagnante dans ce projet. Elle récupère un large accès au lac et profitera également de rentrées fiscales intéressantes provenant des habitants des appartements de standing.
D'autre part, comme l'échange de parcelles entre la Commune de Grandson et l'entreprise Cand-Landi se solde par un gain de surface d'environ 11 m^2 en faveur de cette dernière, l'entreprise s'est engagée, dans une convention signée devant notaire, à effectuer en contrepartie à sa charge les travaux de gros œuvre relatifs à la démolition des bâtiments et cabanons existants, ainsi que le gros œuvre lié aux aménagements publics.

Oppositions

Lors de la mise à l'enquête, la Municipalité a reçu 2 oppositions de voisins portant sur des points qui sont exposés dans le préavis et qui ont été retirées suite aux réponses reçues de la part de la Municipalité.

L'une des oppositions concernait l'augmentation du trafic généré par les habitations projetées et les nuisances en résultant, ainsi que la sécurité à la rue du Château. L'estimation du trafic généré effectuée dans le rapport 47 OAT mentionne que l'augmentation du trafic ne devrait pas être significative au vu du nombre d'appartements prévu par les propriétaires. D'autre part, le chemin du Château passera en zone 30 km/h et un marquage au sol sera réalisé pour la circulation piétonne. La Municipalité avait envisagé initialement un sentier piéton qui traverserait le parking du Château pour déboucher plus bas sur la rue, mais cette solution a été refusée par la Fondation du Château.

La commission estime que les réponses données aux opposants sont satisfaisantes, mais souhaite cependant rendre la Municipalité attentive à la problématique de la circulation et du stationnement sur le chemin de Bellerive et le chemin du Lac.
Bien que ce sujet ne fasse pas partie intégrante du plan de quartier, la commission regrette que ce projet n'ait pas été coordonné avec le plan de stationnement en cours d'élaboration dans les secteurs voisins du projet.
La commission encourage une fois de plus la Municipalité à avoir une vision globale et à long terme sur les besoins en stationnement de notre commune, ainsi que sur une éventuelle limitation saisonnière de la circulation dans une zone qui est essentiellement vouée aux loisirs et à la promenade.
Ce point a déjà été soulevé à plusieurs reprises, et la commission n'adhère toujours pas à la politique de « saucissonnage » de cette problématique.

Fondée sur ce qui précède, la commission, à l'unanimité des membres présents, recommande d'accepter le plan de quartier « Bellerive» tel que décrit dans le préavis et invite les conseillers à prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission d'urbanisme, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Article premier :	Le plan de quartier « Bellerive » et son règlement sont adoptés.
Article 2 :	Le conseil communal accepte les réponses données par la Municipalité aux opposants.
Article 3 :	L'entrée en vigueur du plan de quartier « Bellerive» et de son règlement interviendra dès l'approbation par le Chef du Département compétent, sa signature étant réservée.

Juliane Eismann Billet

Nicole Helfer

Natacha Zari-Stucki

Brenda Tuosto

Nicolas Perrin

Evelyne Perrin, rapportrice

Grandson, le 23 septembre 2016

Rapport au Conseil communal de Grandson sur le préavis municipal n° 580/16 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017

La commission des finances, composée des commissaires soussigné-e-s, s'est réunie à l'Hôtel de Ville de Grandson le lundi 26 septembre à 19h30, pour discuter du préavis en titre avec Madame Dominique Léglise, Boursière, et Monsieur François Payot, Syndic.

En préambule, Monsieur Payot nous dresse la liste des différents éléments du budget communal qui ne sont pas sous notre responsabilité, mais qui dépendent de structures externes indépendantes dont le financement est assuré en partie par notre commune. Il s'agit notamment de nombreuses associations intercommunales, par exemple :

- l'ACRG pour l'eau, la protection civile, la surveillance des chantiers et la santé et sécurité au travail ;
- l'ARAS JUNOVA pour l'action sociale ;
- l'ASIGE pour les écoles ;
- l'AVASAD pour les soins à domicile ;
- le SDIS Nord-vaudois pour la défense incendie.

Ces structures n'ont pour la plupart pas encore validé leur prochain budget, raison pour laquelle les prévisions financières présentées dans le préavis ne doivent pas être prises pour paroles d'évangile.

Au vu de ce préambule, la commission s'est demandée s'il ne serait pas plus prudent d'attendre encore un peu avant de se prononcer sur notre arrêté d'imposition, mais hélas la décision communale en la matière doit parvenir au Canton avant la fin du mois d'octobre. Le prochain Conseil communal étant agendé en novembre, nous devons traiter cet objet maintenant.

Monsieur Payot revient alors sur certains éléments du budget 2016 qui serviront de base pour l'établissement du budget 2017. Un pointage intermédiaire des comptes communaux a permis de vérifier si le budget actuel était réaliste pour ces postes, ou si un ajustement pouvait d'ores et déjà être anticipé. La situation est la suivante :

- péréquation intercommunale : les comptes 2015 pour la péréquation viennent à peine d'être bouclés, il est donc impossible de savoir quelle est la situation intermédiaire des comptes 2016 en la matière. De plus, la volatilité de certains paramètres de l'équation transforme toute tentative de prévision en exercice d'astrologie appliquée ;
- participation au déficit des transports publics : 30 % du déficit est financé par les communes, selon leur population et la qualité de leur desserte. L'arrivée du RER à Grandson a fait passer notre budget en la matière de 185'000.- à 330'000.- francs, mais une diminution de 10'000.- francs est déjà annoncée ;
- facture sociale : l'exercice 2015, bouclé en 2016, nous laisse 100'000.- francs de bonus à faire valoir sur les prochaines factures ;
- impôts : selon une estimation fournie par l'administration cantonale des impôts à fin août, le budget 2016 pour les personnes physiques devrait être légèrement dépassé. Pour les personnes morales, il est beaucoup plus difficile de faire des prévisions.

La commission a ensuite passé en revue les éléments mentionnés dans le préavis.

Concernant l'impôt sur le revenu et la fortune, une différence de 3 % entre le budget et les comptes 2016 prévisionnels a été annoncée par l'ACI. L'accroissement de population porte quant à lui sur 50 habitants supplémentaires, soit 1,5 % par rapport aux 3'350 habitants actuels, auxquels il faut ajouter 0,4 % pour l'indexation supposée des revenus. Les montants présentés dans le préavis sont arrondis par souci de simplification, et restent donc prudents.

Concernant la conciergerie de Borné-Nau, un 80 % équivalent plein temps est prévu, plus des frais de matériel et de consommables. Pour les autres bâtiments scolaires, un taux de 2 % de la valeur ECA du bâtiment est utilisé par l'arrondissement scolaire pour calculer leurs frais d'entretien (conciergerie + divers travaux). Comme le bâtiment de Borné Nau n'appartient pas à la commune, certains travaux d'entretien incombent directement à l'arrondissement scolaire, ce qui explique que le montant proposé soit plutôt aux alentours de 1 % de la valeur ECA de l'immeuble. La commission relève toutefois que ce montant pourrait être réévalué par la suite, mais qu'aucun décompte détaillé n'est prévu.

Les prestations à des tiers correspondent à des mandats que la bourse communale fournit à l'extérieur (ASIGE, RADEGE, etc.) qui étaient souvent offerts à bien plaire auparavant. L'équipe de la Bourse communale peut d'ailleurs compter sur l'appui d'une personne complémentaire pour ces prestations.

Finalement, la rubrique des charges salariales concerne plusieurs postes : la conciergerie, la voirie, plus une apprentie pour l'administration communale.

Concernant l'arrêté d'imposition à proprement parler, la commission reconnaît que le statu quo proposé est la meilleure solution pour l'année 2017, et comprend parfaitement qu'une vision beaucoup plus précise de la suite de la législature ne sera disponible qu'ensuite, pour les arrêtés suivants.

Au sujet de la taxe sur la vente de boissons alcooliques à l'emporter, il nous est précisé que le Canton prélève lui-aussi une taxe de 1 % du chiffre d'affaire moyen, et qu'il se chargera de l'encaissement de cette taxe.

En conclusion, la commission remercie Madame Léglise et Monsieur Payot pour leurs explications détaillées, et vous recommande à l'unanimité d'accepter l'arrêté d'imposition 2017 tel qu'annexé au préavis municipal.

Hervé Cornaz

Aline D'Onia

Mélissa Margot

Raphaël Party

Jean Périllard

Bruno Vialatte

François Veuve, rapporteur

04.10.2016

Postulat pour la mise en place d'un plan de mobilité piétonne

Le 29 juin 2016, une pétition nommée « Dix de trop » a été remise à la Municipalité avec copie à la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) du Canton de Vaud, forte de 513 signatures. Cette pétition, organisée par Monsieur Jean-Pierre Montandon, demandait notamment que la limitation de vitesse à la rue Basse soit réduite à 30 km/h, et qu'un revêtement phono-absorbant y soit posé. Elle faisait suite à un article paru dans la presse dans lequel la possibilité de rehausser la limitation de vitesse à 50 km/h sur ce tronçon était évoqué.

Les réponses obtenues tant de la Municipalité que de la DGMR éliminent clairement la question d'une élévation de la limitation de vitesse à la rue Basse. Cependant, la question de l'abaissement de cette limitation à 30 km/h, ainsi que la pose d'un revêtement phono-absorbant, n'ont pas reçu de réponse détaillée : une information publique régulière de la Municipalité à ce sujet serait la bienvenue.

Pour les autres constats soulignés par les riverains dans leur pétition, aucune réponse n'a été proposée. La sécurité des piétons le long de la rue Basse y était pourtant clairement décrite comme insatisfaisante :

« Actuellement, alors que le 40 km/h est déjà en vigueur depuis le début des années 80, les problèmes quotidiens sont les suivants :

- *De nombreux enfants rentrent de l'école ou s'y rendent aux heures de pointe et les parents ont peur.*
- *Les poussettes circulent avec peine en raison de l'étroitesse des trottoirs.*
- *Le nombre de piétons est en constante augmentation depuis la mise en service du RER et certains ont déjà fait l'expérience d'un rétroviseur qui frappe une partie du corps au passage.*
- *Les cyclistes sont fréquemment frôlés, voire harponnés par des véhicules. »*

Par ailleurs, le récent aménagement de places de parc le long de la rue Jean-Lecomte, au-dessus des anciens abattoirs, a lui aussi laissé plusieurs riverains sur leur faim en matière de protection des piétons. Lors du Conseil communal du 19 mars 2015, Madame Prina Howald précisait, à l'occasion du point « Divers » de l'ordre du jour, qu'un *« marquage sécurisant avec des poteaux comme au Crêt-aux-Moines pour le cheminement des piétons »* était prévu sur ce tronçon. Le marquage réalisé, très partiel, ne répond pas à cette définition. Interrogé oralement à ce propos, Monsieur Di Franco précise que le marquage réalisé correspond au maximum de ce qui avait pu être négocié avec le Canton par Madame Prina-Howald, compte tenu du fait qu'il s'agit là d'une route cantonale.

Finalement, la commission d'urbanisme souligne aujourd'hui une problématique de sécurité piétonne similaire sur le chemin du Château. De façon générale, si la circulation dans son ensemble a bien été étudiée dans le contexte du projet d'agglomération Agglo-Y, des projets concrets d'aménagement piétonnier font aujourd'hui défaut. Ceci est particulièrement dommageable pour un des plus beaux villages de Suisse, arpenté par de nombreux piétons, que ce soit pour son attrait touristique ou pour son développement futur : les nouveaux quartiers en attente de légalisation apporteront encore davantage de piétons vers les points desservis par les transports publics.

Dans bien des cas, des modifications simples (marquage au sol, poteaux, etc.) permettraient déjà une bonne amélioration, mais il manque une bonne vue d'ensemble pour réaliser en priorité les adaptations les plus utiles.

En conclusion, les signataires du présent postulat demandent qu'un plan de mobilité piétonne englobant l'ensemble de la commune soit réalisé. Ce plan devrait au moins comporter les éléments suivants :

- un recensement des zones à risque pour les piétons, en fonction des infrastructures disponibles (trottoir, etc.), de l'importance du trafic routier et du nombre moyen de piétons constatés ou prévisibles à l'avenir pour chacune de ces zones ;
- des propositions concrètes d'aménagement pour ces zones, avec des critères de priorités prenant en compte le recensement sus-mentionné conjointement avec d'autres éléments externes (travaux de plus grande ampleur déjà planifiés, etc.) ;
- un chiffrement estimatif des diverses propositions émises.

Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent le présent postulat souhaitent donc obtenir de la Municipalité un préavis demandant un crédit d'étude pour la réalisation de ce plan de mobilité piétonne. Ce préavis pourrait en outre contenir d'autres éléments que la commission consultative de sécurité pourrait juger opportun de demander.

En complément à ce postulat, les signataires constatent également que dans le cas de la rue Jean-Lecomte, des divergences entre la Municipalité et la DGMR empêchent de réaliser les aménagements souhaités. Cette situation mérite tout notre soutient dans la conduite des négociations que notre Municipalité pourra entamer dans le futur, aussi les soussignés proposent également au Conseil communal de bien vouloir accepter la résolution jointe en annexe.

04.10.2016

Résolution « En faveur d'une meilleure sécurité piétonnière »

Le Conseil communal de Grandson déplore qu'il ne soit pas possible de réaliser un marquage piétonnier tout le long de la rue Jean-Lecomte, au-dessus du carrefour avec le Crêt-aux-Moines. Il soutient la Municipalité dans tous les efforts qu'elle entreprendra auprès des instances concernées, pour trouver une amélioration à la situation actuelle sur ce tronçon, ou tout autre tronçon présentant des lacunes similaires en matière de sécurité piétonnière.